

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directrice	Myriam de Léonardis	Présente
Représentant CR UT2J	Jacques Py	Présent
Co-directeur UPS	Pier-Giorgio Zanone	Excusé
CLLE, UMR 5263	Hélène Giraud	Présente
EFTS, UMR MA 122	Jean-François Marcel	Présent
Octogone-Lordat, EA 4156	Barbara Köpke	Présente
CERPPS, EA 7411	Maria-Teresa Munoz Sastre	Présente
LPS-DT, EA 1697	Brigitte Almudever	Présente
LCPI, EA 4591	Gérard Pirlot	Présent
CERCO, UMR 5549	Simon Thorpe	Présent
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	Présente
CRESCO, EA	Christine Mennesson	Absente
Personnel administratif	Katia Dago	Présente

Représentants des Etudiants	
Titulaires	
Laury Garnier	Présente
Aurélie Mouneyrac	Présente
Aurélie Pistono	Remplacée par Francesca Cortelazzo, suppléante
Thana Benkessas	Remplacée par Rachid Oulahal, suppléant
Adeline Calvayrac	Présente

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Enseignant chercheur à SupAéro	Dehais Frédéric	Absent
MCF CRCA/UPS	Devaud Jean-Marc	Excusé
Professeur ESPE de Bordeaux	Patricia Schneeberger	Excusée, procuration à Jean-François Marcel
Professeur Université de Bordeaux	Lyda Lannegrand	Absente
Personnalités monde socio-économique et culturel		
PREFAS Midi-Pyrénées	Florence Fondeville	Excusée, procuration à Brigitte Almudever
Responsable des relations avec l'enseignement supérieur au CNES	Hubert Diez	Absent
Secrétaire Générale CAPEB 31	Véronique Vallée	Absente
Cellule valorisation de la recherche UT2J	Tania Garcia	Absente

Membres invités		
Représentante CR de l'UPS	Anne-Catherine Prats	Présente
Gestionnaire ED CLESCO	Delphine Rouquet	Présente
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Absente

Ordre du jour du Conseil de l'ED CLESCO

Vendredi 13 mai 2016

1- Vote du compte rendu du précédent conseil

2 - Informations diverses

3 - Modalités d'attribution des CDU

4- Suivi des doctorants de 2^{ème} année

5- Questions diverses

La Directrice précise que des points se sont rajoutés par rapport à l'ordre du jour initial, d'autant plus que le Conseil avait dû être reporté, mais le point central reste les modalités d'attribution CDU

Le Conseil accueille aujourd'hui Anne-Catherine Prats qui siège en tant que représentante de la nouvelle Commission Recherche de l'UPS et lui souhaite la bienvenue.

1- Vote du compte rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du Conseil du 15 janvier 2016 est soumis au vote du Conseil et approuvé (1 abstention, 17 votes pour).

La Directrice de l'ED CLESCO propose qu'à l'avenir, le compte-rendu soit transmis aux membres du Conseil pour validation par mail. Il pourra ainsi être diffusé plus rapidement.

2 - Informations diverses

- Maria-Teresa Munoz Sastre informe les membres du Conseil de la création au sein de l'UFTMiP du Comité d'Éthique sur les Recherches Non Interventionnelles (CERNI) qu'elle préside. Il s'agit d'une instance permettant de garantir la déontologie des protocoles de recherche impliquant la personne humaine.

- Intégration d'une nouvelle unité de recherche au sein de CLESCO

Une nouvelle unité de recherche vient d'être accréditée par le Ministère : l'unité de recherche Sciences de la Cognition, Technologie, Ergonomie (SCoTE), dirigée par Julien Cegarra à l'Institut National Universitaire Champollion d'Albi. Cette nouvelle unité souhaite être rattachée à l'ED CLESCO. Ses thématiques de recherche rentrent bien dans le périmètre scientifique de CLESCO.

La nouvelle Commission Recherche doit se saisir de cette demande et la valider. Elle devra établir une convention avec Champollion.

Cette intégration ne devrait pas avoir d'incidence sur les CDU car Champollion devrait financer ses propres CDU.

Il restera à régler la question de la représentation de cette unité au sein du Conseil CLESCO, en sachant que le nombre maximal de membres est déjà atteint (26 membres). Il est toujours possible de rajouter des membres invités (sans droit de vote).

- Révision du texte sur le Doctorat :

La Directrice de l'ED CLESCO a envoyé aux membres du Conseil le texte qui devait être soumis au CNESER, sachant que le CNESER a proposé plus de 40 amendements. On ne sait pas quand va paraître le décret définitif.

La lecture qui peut en être faite peut se diviser en :

Principaux changements actés:

- il n'y aurait plus de mention sur le diplôme de doctorat
- obligation du comité de suivi individuel de thèse
- une convention individuelle de formation devrait être signée en début de thèse et annexée à la Charte des thèses
- introduction d'1 année de césure, permettant au doctorant d'interrompre sa thèse avec l'assurance de pouvoir la reprendre, et en conservant le statut étudiant
- Doctorat par validation des acquis de l'expérience dont il va falloir inventer les modalités

Points encore en discussion et remis en question:

- La différence de traitement entre les doctorants financés et non financés
- La nomination des doctorants siégeant au Conseil des ED
- La mise en place d'une Commission restreinte du Conseil pour examiner les candidatures au CDU
- L'absence de durée de thèses de référence
- La possibilité d'une multi-appartenance d'une unité à plusieurs ED

Les ED et l'établissement vont devoir travailler sur les modalités d'application du texte.

- CDU handicap :

Le Ministère alloue des CDU à des doctorants en situation de handicap. L'appel à candidature est diffusé chaque année. Les dossiers sont validés par les ED et l'établissement et sont transmis au Ministère qui décide de l'attribution après avis d'une Commission. Depuis l'année dernière, un classement des candidats était demandé.

Cette année, le Ministère a ajouté une nouvelle règle : en cas d'obtention d'un CDU Handicap, l'établissement doit s'engager à en financer un second.

Le classement des candidats constituait donc un véritable enjeu cette année. Compte-tenu du calendrier serré et des difficultés de fonctionnement liées au renouvellement des instances, le classement des 4 dossiers déposés (1 pour l'ED Allph@ et 3 pour CLESCO) a donc été établi en urgence le 10 mai par le VP Recherche et Mme de Léonardis. Il a été pris en compte qu'Allph@ avait obtenu 1 CDU Handicap l'année dernière pour classer en premier un candidat CLESCO.

Le dossier de LPS-DT a été mis en retrait car il est codirigé par Mme de Léonardis. Il a été décidé de mettre en avant les dossiers portés par des unités non dotées en CDU l'année précédente et c'est donc la candidature portée par le CRPPS qui a été classée 1ère.

Il faudra mettre en place à l'avenir une procédure de classement des projets plus satisfaisante et transparente.

- Soutien à la mobilité Internationale des Doctorants :

Cette dotation spécifique de l'ED peut se cumuler avec celle de l'établissement et celle de l'EDT.

Le format a été modifié cette année, en raison de l'absence de candidatures l'année dernière.

9 candidatures ont été déposées pour un contingent de 5 allocations de 600 euros maximum. Le Bureau a examiné tous les dossiers et en a classé 5. Il a décidé finalement de financer en priorité les doctorants qui n'avaient pas été financés par la Commission Recherche ou qui ne pouvaient pas rentrer dans les critères de l'EDT.

4 doctorants obtiennent donc le soutien de l'ED pour un déplacement à l'étranger ponctuel pour du recueil des données et 1 doctorant tunisien vivant en Tunisie inscrit en cotutelle à l'UT2J pour venir travailler et finaliser sa thèse dans son labo d'accueil en France. Il s'agit de :

NOUIRI Ali, EFTS
SILVA Adriana, EFTS
OULAHAL Rachid, LCPI
MOUSSA Issoufou, EFTS
TEXIER Melinda, LCPI

Cette liste est soumise au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

L'ED va informer les doctorants concernés.

- Prix Scientifique :

Les doctorants avaient jusqu'au 2 mai pour déposer leur dossier de candidature. Ces dossiers devaient être envoyés aux experts le 3 mai pour un retour des évaluations le 23 mai. 10 candidats devaient être sélectionnés et auditionnés pour 5 prix de 500 euros.

Mais l'ED n'a reçu que 8 dossiers de candidature cette année; la sélection s'avérait donc inutile.

Les 2 Directeurs de l'ED proposent donc au Conseil d'auditionner les 8 candidats et d'attribuer 4 prix. L'audition aura lieu le 8 juin après-midi.

Tous les ans, il est fait appel aux membres du Conseil pour constituer le jury, y compris les doctorants (6 membres du Conseil-sous réserve qu'ils n'encadrent pas la thèse des candidats-, dont 2 élus doctorants).

-Formations :

Une régulation des inscriptions aux formations de l'EDT est nécessaire en raison de l'inflation des demandes des doctorants de l'ED CLESCO. Le Bureau de l'ED se réunira en juin pour examiner les formations de l'ED en fonction des évaluations des doctorants et des nouvelles propositions reçues.

Pour les formations transversales, les Directeurs des 3 ED se réuniront également en juin pour établir le plan 2016/17.

- Question de J.F Marcel sur le co-encadrement de thèse :

EFTS a rencontré le cas de co-encadrement de thèse assuré conjointement par un MCF non HDR de cette unité et un professeur ou chercheur HDR membre d'une autre unité de recherche et d'une autre ED que CLESCO.

La Directrice de l'ED souhaite soumettre ce cas au Conseil pour décision, sachant que la situation antérieure sera maintenue pour les dossiers en cours (pas d'effet rétroactif de la décision).

Un vote est nécessaire sur le principe. Cette question se pose pour la codirection et pour la cotutelle.

Le principe selon lequel, en cas de codirection avec un MCF non HDR, il est obligatoire que le directeur Habilité à Diriger des Recherches soit membre permanent d'une Unité de Recherche du périmètre de l'ED CLESCO est soumis au vote du Conseil et approuvé à l'unanimité.

Pour la cotutelle, cette question doit être soumise et examinée en Commission Recherche.

3 - Modalités d'attribution des CDU

Les 2 Directeurs de l'ED doivent rencontrer les VP des 2 établissements afin de demander l'octroi d'1 CDU supplémentaire à l'UPS, mais il était nécessaire d'attendre les élections et l'installation des nouveaux VP.

Rappel sur la pratique à l'UT2J pendant le dernier contrat :

Une répartition a priori des CDU donnés par l'UT2J entre les Unités de Recherche de l'ED CLESCO avait été définie, sur la base de 7 CDU, avec traitement spécifique des éventuels CDU supplémentaires (2 l'année dernière).

Chaque Unité de Recherche devait procéder à un classement de ses candidats et lors du Conseil de juillet, chaque Directeur d'Unité présentait ses candidatures. Le modèle de répartition retenu ces dernières années était :

EFTS : 1 CDU et 1 second en alternance avec LCPI tous les 2 ans

LCPI : 1 CDU en alternance avec EFTS tous les 2 ans

CLLE : 2 CDU et 1 CDU en alternance ou en codirection avec Octogone

Octogone : 1 CDU et 1 CDU en alternance ou codirection avec CLL

LPS-DT : 1 CDU

L'année dernière, 2 CDU supplémentaires ont été attribués sur audition aux candidats qui n'avaient pas été retenus en juillet.

Il faut définir un nouveau modèle de répartition pour le nouveau contrat, avec une 1^{ère} difficulté qui tient au fait que nous ne savons pas de combien de CDU l'ED CLESCO bénéficiera cette année. Il va donc falloir fonctionner sur des hypothèses.

Il va falloir partir de critères chiffrés pour définir la répartition. La Directrice de l'ED en récapitule un certain nombre.

Nombre d'encadrants réels par Unité de Recherche en avril 2016 :

CLLE : 40

CRPPS : 13

EFTS : 33

LCPI : 14

LPS-DT : 12

Octogone-Lordat : 12

La Directrice de l'ED adresse une demande aux Directeurs d'Unités présents afin qu'ils lui communiquent le nombre de personnels permanents susceptibles pour calculer le potentiel.

Les Directeurs d'unités doivent communiquer annuellement à l'ED la liste des membres permanents de leur unité (nom, prénom, statut, obtention HDR).

Nombre de doctorants inscrits en 2015/16:

CLLE : 58

CRPPS : 33

EFTS : 65

LCPI : 37

LPS-DT : 15

Octogone-Lordat : 11

Nombre de thèses soutenues sur le quinquennat:

Les Directeurs d'Unités pourront récupérer dans le rapport HCERES le nombre de thèses soutenues au cours du dernier contrat (par équipe pour les unités qui se sont scindées).
Il faudra y rajouter celles qui ont été soutenues depuis juin 2014.

Taux d'encadrement : nombre inscrits/nombre d'encadrant :

CLLE : 1,26
CRPPS : 2.23
EFTS : 1,63
LCPI : 2,42
LPS-DT : 1,16
Octogone-Lordat : 0,91

Les unités de recherche établissent leurs règles de sélection, mais elles doivent réfléchir à leur procédure et en informer le Conseil de l'ED le jour de l'attribution, le 4 juillet.

La Directrice de l'ED propose d'examiner et de voter pour une répartition provisoire des CDU 2016 au regard des données encore incomplètes, sous réserve de modification en fonction des données complémentaires que doivent fournir les Unités de recherche.

Ainsi, dans le cas où l'établissement attribuerait 9 CDU à l'ED CLESCO, ils seraient répartis de la façon suivante : 3 CDU pour CLLE, 2 CDU pour EFTS, 1 CDU pour les autres unités.

Cette proposition provisoire est soumise au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

Il restera à organiser une nouvelle réunion du Conseil en fonction des nouvelles données, si nécessaire.

Tous les dossiers de CDU seront examinés le 4 juillet (CDU COMUE/Région...).

4- Suivi des doctorants 2^{ème} année :

En juin, l'Ecole Doctorale organise un entretien avec les doctorants de 2^{ème} année pour faire le point sur leur parcours de formation selon le calendrier fixé par l'ED. Il s'agit d'un suivi du parcours doctoral. Les Directeurs d'Unités sont sollicités.

5- Questions diverses :

M.Thorpe présente au Conseil le projet TMBI (Institut des Sciences du Cerveau, de la Cognition et du Comportement de Toulouse (ISC3T) et la proposition d'un Master de Sciences Cognitives. Une demande de financement a été déposée (réponse dans 2 mois). L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées délivrerait le diplôme de Master de Sciences Cognitives, qui serait sélectif et réservé aux titulaires du grade de master. Des bourses de thèse pourraient par la suite être attribuées.

La séance est levée à 12h30.